

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AE99

présenté par

M. Taché, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Thierry, Mme Taillé-Polian, Mme Sebaihi, Mme Rousseau, Mme Regol, M. Raux, Mme Pochon, M. Peytavie, Mme Pasquini, M. Lucas, Mme Laernoës, M. Iordanoff, Mme Garin, M. Fournier, Mme Chatelain, Mme Belluco et M. Bayou

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	10 364 270	0
<i>dont titre 2</i>	<i>10 364 270</i>	<i>0</i>
Diplomatie culturelle et d'influence	0	10 364 270
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	10 364 270	10 364 270
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Écologiste-NUPES vise à augmenter les crédits du programme 105 afin de financer l'augmentation de 70 Équivalents Temps Plein (ETP) pour des postes équivalents de « Titulaires et CDI dans le réseau » diplomatique, dont le coût moyen est de 148 061 €/ETP, soit un total de 10 364 270 €.

Dans un paysage mondial traversé par des conflits majeurs, des crises sans précédent, et confronté à l'urgence climatique, il est vital que la France soit en mesure de projeter sa voix et ses valeurs sur la scène internationale.

Nos diplomates sont en première ligne, œuvrant inlassablement pour la paix, naviguant habilement à travers la complexité des relations internationales. Ils s'engagent dans des négociations délicates pour forger des alliances, résoudre des conflits et promouvoir un ordre mondial stable et pacifique. Ils incarnent et véhiculent nos valeurs et nos aspirations pour un monde plus juste et solidaire, et ce, dans des contextes parfois extrêmement tendus.

En renforçant nos capacités diplomatiques, cet amendement aspire non seulement à garantir que notre nation continue de jouer un rôle prépondérant dans la promotion de la paix, de la coopération internationale, et du multilatéralisme, mais aussi à assurer que nos diplomates soient dotés des ressources, du soutien et de la reconnaissance nécessaires pour mener à bien leur mission.

Cet amendement propose donc d'abonder de 10 364 270€ les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 07 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ». Et réduit d'un montant correspondant de 10 364 270€ l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.